



Chiffres clés

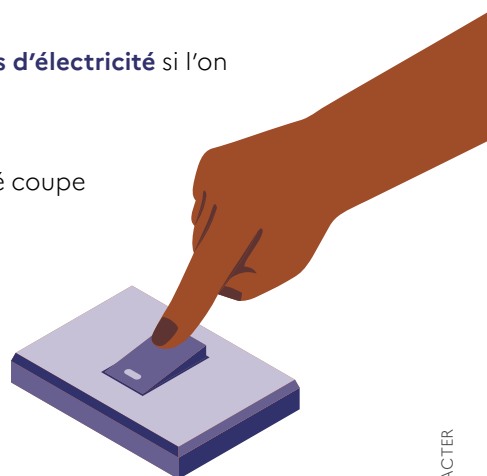
- **85 %** du territoire métropolitain, en 2020, est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse^[1].
- **35 %**, c'est la réduction potentielle des dépenses d'électricité si l'on décide d'éteindre l'éclairage public la nuit^[2].
- **72 %** des Français souhaitent que leur collectivité coupe l'éclairage public après 22 h^[3].
- **722 communes de France** sont labellisées « Villes et villages étoilés » depuis 2021^[4].

1. Dark Sky Lab, 2021

2. ADEME, État des lieux des dépenses énergétiques des collectivités locales, 2017

3. Étude menée par l'INRAE et AgroParisTech, 2022

4. ANPCEN, 2024



En tant qu'élu(e), je peux...

- Mettre en œuvre une stratégie globale de sobriété lumineuse, intégrant les enjeux énergétiques et de biodiversité du territoire.
- Adapter les horaires d'éclairage public en instaurant une extinction en cœur de nuit, après concertation avec les habitants sur leurs usages et besoins.
- Réduire le nombre de points lumineux, notamment en supprimant ceux à proximité des espaces naturels, sur les axes routiers empruntés uniquement par des voitures et en dehors de l'agglomération (organisation spatiale).
- Lors des rénovations, privilégier des équipements respectueux de la biodiversité : faibles puissances et températures de couleur chaude (≤ 2400 K).
- Sensibiliser les habitants à la nuit et à son rôle pour la biodiversité — paysages, biodiversité, ciel étoilé — via des animations dédiées.
- Mobiliser les entreprises locales pour adopter des pratiques responsables en matière d'éclairage de leurs bâtiments et enseignes.



ADEME - juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER



012838-11

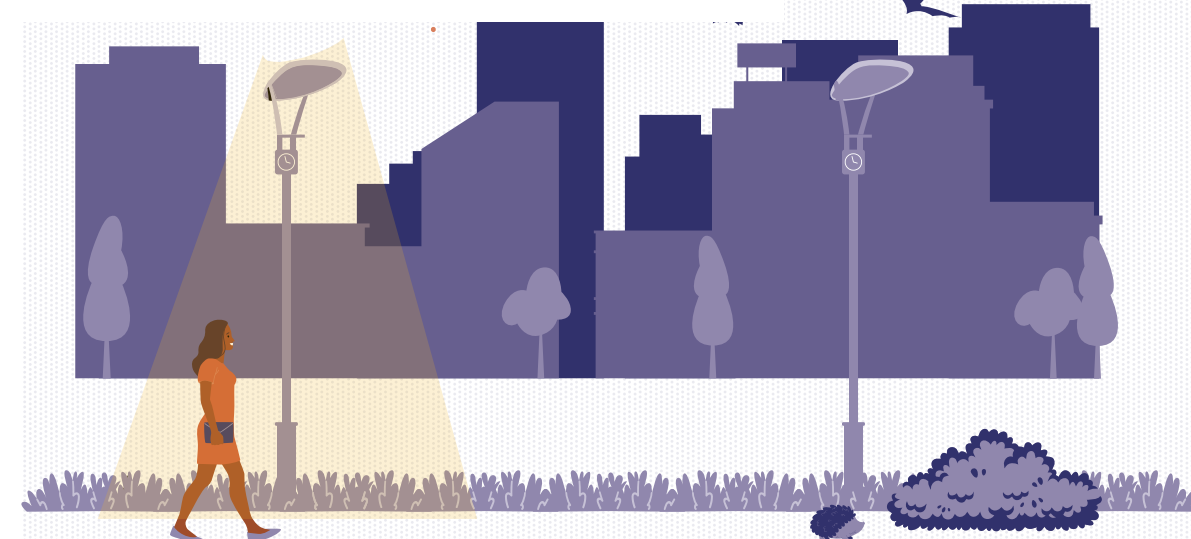


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGIR CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE



?

Pourquoi agir pour un usage plus sobre et pertinent de l'éclairage artificiel ?

La gestion de l'éclairage public répond à plusieurs priorités pour les collectivités : limiter la pollution lumineuse, préserver la biodiversité, contenir les dépenses d'énergie et assurer la sécurité. De nouvelles pratiques permettent souvent de les concilier. Aux élus revient la responsabilité de définir un équilibre pertinent, en mobilisant les solutions existantes selon les besoins de leur territoire. L'éclairage nocturne, public ou privé, constitue une nuisance durable pour les écosystèmes. Il perturbe le cycle de vie d'espèces nocturnes

— hérissons, chauves-souris, papillons... — et celui des espèces diurnes au repos. Il affecte aussi le bien-être humain : sommeil perturbé, perte du ciel étoilé, surexposition à certaines lumières artificielles. Sur le plan budgétaire, l'éclairage représente une charge significative pour les communes. Une meilleure maîtrise des consommations réduit les coûts et renforce l'action écologique. Des collectivités s'engagent déjà dans cette voie, alliant sobriété, qualité de vie et préservation de la nature.



Et en pratique, on peut faire quoi ?

Faire un état des lieux des usages/ besoins d'éclairage public des habitants et de la biodiversité.

On envisage ce diagnostic à l'échelle du territoire communal ou intercommunal.

Sur la base de ce diagnostic, en croisant les enjeux de biodiversité et les usages, on met en place une gestion différenciée de l'éclairage public selon les secteurs du territoire (rues, quartiers, zones industrielles ou d'activités, bâtiments non résidentiels, etc.). La différenciation de l'éclairage repose sur sa temporalité (horaires, durées), son organisation spatiale et sur le matériel installé (quantité de flux lumineux, composition spectrale, orientation, etc.).

Cette réflexion spatialisée à l'échelle du territoire peut se faire dans le cadre d'une **Trame noire**, en s'appuyant sur la cartographie des continuités écologiques nocturnes à préserver et à restaurer. Cette Trame noire s'accompagne d'un plan d'action à mettre en œuvre pour supprimer ou rénover les éclairages aux endroits prioritaires à restaurer.

Les **schémas de l'urbanisme lumière** peuvent également être un bon outil pour mener cette réflexion, notamment le **schéma directeur d'aménagement lumière** dès lors qu'il prend en compte à la fois les enjeux énergétiques et les enjeux de préservation de la biodiversité.

Mettre en œuvre une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit à l'instar de milliers de communes.

On limite l'éclairage aux moments des principaux déplacements quotidiens journaliers (par exemple, extinction à 23 h et rallumage à 5 h) ou de l'activité professionnelle dans certaines zones à enjeux.

Supprimer les points lumineux inutiles et néfastes pour la biodiversité.

Sur les axes utilisés uniquement par des voitures, à proximité d'espaces naturels et en dehors de l'agglomération.

Adopter un comportement volontaire.

On valorise son engagement en candidatant au label **« Villes et villages étoilés »** ou aux réserves internationales de ciel étoilé.

Veiller à faire respecter la réglementation

... qui concerne également les éclairages privés (bâtiments non résidentiels, aires de stationnement, parcs et jardins, cheminements, etc.) en s'appuyant sur son pouvoir de police et en mobilisant la police municipale. On sensibilise les copropriétés et les particuliers à leur usage de l'éclairage sur leurs propriétés.

Mettre en place un programme d'animation lors d'événements nationaux

... afin de sensibiliser les habitants à l'environnement nocturne. Ces rendez-vous sont l'occasion de faire redécouvrir une nuit sans lumière artificielle et de permettre un changement de regard sur celle-ci.



Ils le font déjà !

1

Protection de la biodiversité nocturne

Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges (15 000 habitants)

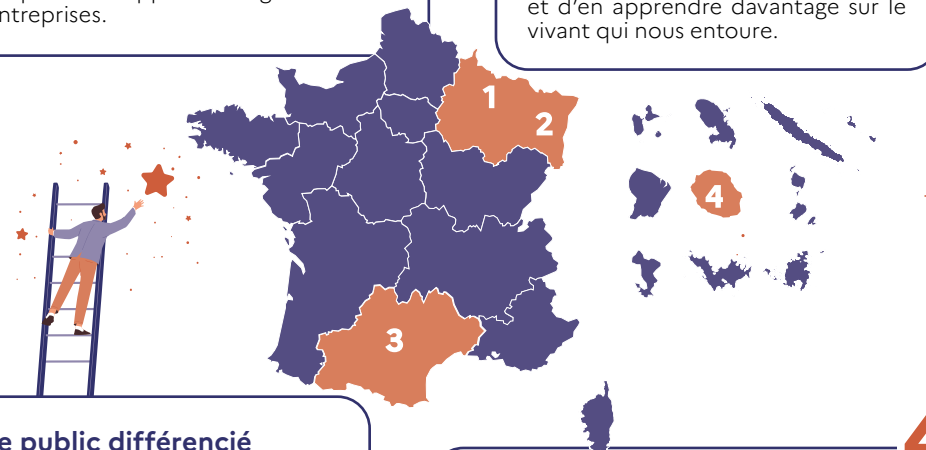
L'intercommunalité a mené un travail de cartographie croisant les enjeux des trames vertes et bleues avec ceux de la biodiversité nocturne, déclinée à l'échelle des communes. Ce premier travail a permis la mise en place d'un programme d'actions et de sensibilisation avec notamment la création d'une charte intercommunale signée par les communes et présentant trois niveaux d'engagements. Cela a aussi permis le contrôle des enseignes allumées en cœur de nuit et la rédaction d'un modèle de courrier pour que les communes puissent rappeler la réglementation aux entreprises.

2

Découverte de la nuit autrement

Metz (122 000 habitants)

Cette collectivité participe à l'événement national du « Jour de la nuit » en éteignant une soixantaine de bâtiments publics emblématiques de la commune. Des animations de sensibilisation sont organisées lors de cette nuit : sortie nature, observation astronomique avec un télescope, déambulations dans la ville pour découvrir les milieux urbains fréquentés par la chauve-souris. L'occasion de s'approprier le territoire sans éclairage et d'en apprendre davantage sur le vivant qui nous entoure.



3

Éclairage public différencié

Montpellier Méditerranée Métropole (516 000 habitants)

Face aux différents enjeux de l'éclairage public : économie, sécurité, santé, biodiversité... cette collectivité a entrepris un travail important afin de définir une stratégie sur l'ensemble du territoire. Elle s'appuie notamment sur le principe de la gestion différenciée de l'éclairage en adaptant les plages horaires et l'intensité de l'éclairage selon les différents espaces de la métropole. Une charte pour diminuer l'éclairage des entreprises a également été rédigée afin de généraliser la stratégie à l'ensemble des gestionnaires concernés. Sur l'année 2022, une baisse de consommation d'énergie de 22 % a été enregistrée sur la métropole.

4

Protection d'oiseaux menacés

Saint-Denis de la Réunion (150 000 habitants)

Chaque année, la commune mène une campagne de sensibilisation et d'extinction de l'éclairage public pour protéger le pétrel de Barau, un oiseau marin endémique et menacé. Pendant plusieurs semaines chaque année, les lampadaires sont éteints pour limiter les échouages de jeunes oiseaux attirés par les lumières artificielles. Par ailleurs, près de 10 000 points lumineux ont été remplacés par des LED moins puissantes, et l'intensité globale de l'éclairage diminue progressivement. Cette action, récompensée par un prix national, illustre l'engagement de la collectivité contre la pollution lumineuse et pour la préservation de la biodiversité locale.